

DÉCISION 2024 - 07

Emprunt LA BANQUE POSTALE 760 000 €

Le Président de la Communauté de Communes Gâtine - Racan

Vu la délibération CC 62.2022 du 13 avril 2022 donnant délégation au Président et l'autorisant entre autres à lancer les consultations bancaires, à retenir les meilleures offres et à signer les contrats d'emprunt ou d'ouverture de crédit.

DECIDE :

Que pour financer les investissements de terrain de foot synthétique à Neuillé Pont Pierre, inscrits au budget général, il est opportun de recourir à un emprunt de 760 000,00 €

Principales caractéristiques du contrat

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financer terrain de foot synthétique à Neuillé-Pont-Pierre

Phase de mobilisation

Durée	11 mois, soit du 16/08/2024 au 14/08/2025
Mise à disposition des fonds	Au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation <i>Montant minimum du versement : 15 000,00 EUR</i> <i>Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS</i>
Taux d'intérêt annuel	Index €STR assorti d'une marge de +0,95 % <i>Date de constatation : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts (au 20 juin 3,66%)</i>
Base de calcul des intérêts	Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Périodicité de paiement des intérêts	Mensuelle
Commission de non-utilisation	0,10 %

Phase de consolidation (Tranche obligatoire à taux fixe du 14/08/2025 au 01/09/2040)

Périodicité	Mensuelle
Mode d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,39 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle <i>Préavis : 50 jours calendaires</i>
Commission d'engagement	0,05 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

A Saint-Antoine-du-Rocher, le 24/06/2024

Le Président,

Antoine TRYSIAC

